

Mission d'information parlementaire
sur la prévention routière :

L'occasion ratée de faire progresser la sécurité de tous les usagers

Sollicitée pour intervenir le 6 septembre devant les membres de la Mission d'information relative à l'analyse des causes des accidents de la circulation et à la prévention routière, la Mutuelle des Motards regrette que les nombreuses auditions effectuées par les députés n'aient pas permis de retenir davantage de pistes d'actions pour améliorer sur le long terme la sécurité de tous les usagers de la route.

Formation post-permis

La Mutuelle des Motards se félicite de la proposition des députés d'inciter les conducteurs novices à se former post-permis en leur accordant un bonus d'assurance. Cette proposition reprend celles formulées par la Mutuelle des Motards et le mouvement FFMC depuis trois décennies, des propositions depuis longtemps appliquées à notre initiative : depuis **1984**, la Mutuelle des Motards et l'AFDM (Association pour la Formation des Motards) proposent à tous les sociétaires de la Mutuelle des Motards titulaires du permis moto un stage de perfectionnement post-permis synonyme de réduction sensible (- 20 % sur les garanties roulantes) de la cotisation d'assurance.

Circulation interfile, continuum éducatif, cyclos

Si certaines propositions de la mission vont dans le bon sens, comme engager l'expérimentation de la remontée interfile (n°16), la mise en cohérence la vitesse des cyclomoteurs avec celles des autres véhicules en ville (n°18) et la progression du continuum éducatif avec la généralisation de l'éducation routière au lycée (n°26), la Mutuelle des Motards regrette l'absence de cohérence des mesures proposées par les députés, y compris concernant les trois points précités. Modifier la vitesse des cyclos pour renforcer la sécurité de leurs utilisateurs en ville mais limiter la progression de l'éducation routière au seul lycée interpelle à l'heure où la majorité des cyclomotards mineurs sont des collégiens.

Par ailleurs, la Mutuelle des Motards s'interroge sur l'utilité de proposer des mesures parfois **décidées depuis des années** au niveau européen, et dont la mise en œuvre est notoirement inéluctable, comme l'accès progressif à la puissance dans le cadre de la réforme du permis de conduire moto.

Contact presse :

Contacts presse :

Françoise Collomb – Frédéric Castelnau

Tel : 06 62 23 05 15 – Mail : frederic.castelnau@club-internet.fr



www.mutuelledesmotards.fr

Une occasion râtée de faire progresser la sécurité de tous les usagers

Enfin, la Mutuelle des Motards regrette que de nombreuses propositions émises devant les députés, par la Mutuelle des Motards ou la FFMFC, n'aient pas été retenues alors qu'elles permettraient de faire progresser la sécurité de tous les usagers, en leur permettant de mieux comprendre les interactions entre leurs modes de transports :

- **former les automobilistes** à la détection des 2-roues à moteur en intégrant à la formation de base du permis de conduire une initiation au 2RM, mais aussi une approche des scénarios d'accidents.
- **mieux former les conducteurs de 2RM** à l'analyse des comportements des autres usagers, et à la détection des situations à risque.
- **assurer un réel suivi pédagogique** des autos et des motos-écoles.
- **créer un vrai décompte officiel** du parc 2 et 3 roues à moteur : du cyclo au gros cube, de la moto au scooter.

Quid de l'équité entre usagers ?

De la même façon, les propositions faites pour rétablir l'équité entre usagers n'ont pas été entendues : l'obligation annoncée lors du CISR du 11 mai, pour les conducteurs de 2RM de suivre une formation s'il n'ont pas conduit depuis 5 ans n'est pas étendue aux autres modes de transports. Quant à la nécessité de prendre en compte la fragilité des 2RM dans l'infrastructure, elle a été oubliée au profit d'une simple réflexion sur la lisibilité des panneaux, la suppression des passages à niveau et la généralisation des bandes sonores sur autoroute.

Si l'intervention de la Mutuelle des Motards à l'Assemblée Nationale a permis, comme celle de la FFMFC, de faire entendre aux députés les besoins des conducteurs de 2-roues, et de sensibiliser la représentation nationale à la nécessité de sortir de la logique répressive qui prévaut en matière de sécurité routière, cette expérience a dans le même temps montré l'étendue du travail pédagogique qui reste à mener auprès des députés, dont la méconnaissance des problématiques routières en général, et de la spécificité du risque 2-roues en particulier s'est avérée flagrante.

La Mutuelle des Motards, dans sa démarche de prévention, poursuit son engagement et développe sa connaissance du risque 2 et 3 roues, pour exercer son métier d'assureur et protéger tous les conducteurs de motos et de scooters.

www.facebook.com/mutuelledesmotards

À propos de la Mutuelle des Motards

Créée en 1983 par 40 000 membres fondateurs à l'appel de la FFMFC (Fédération Française des Motards en Colère), l'assurance Mutuelle des Motards est le spécialiste de la protection des conducteurs de 2 et 3-roues motorisés. Développer la pratique du 2-roues à moteur et protéger ses sociétaires en concevant de nouveaux produits d'assurance sont les deux moteurs de la Mutuelle des Motards, qui propose des stages d'initiation ou de formation adossés à tous ses contrats d'assurance, et synonymes de réductions de cotisations :

- formation cyclo avec le BSR + (10 h)
- formation 125 avec Prise en main 125 (de 9 à 12h) depuis 1996.
- Formation permis moto avec le PASS AFDM.
- Formation post-permis avec le Stage de perfectionnement (2 jours).

Tous ces stages ont été conçus avec l'Association pour la Formation des Motards (AFDM). www.afdm.org

La Mutuelle des Motards a été le premier assureur à inclure dans ses contrats standard, dès la formule Responsabilité Civile (« au tiers »), la corporelle du conducteur (1998), le remboursement du casque en cas de chute ou d'accident (1999) et à systématiser pour tous ses sociétaires, l'accompagnement personnalisé des victimes d'accidents et de leur entourage (Garantie SAVE, trophée de l'innovation citoyenne en 2010).